



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0442

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Approbation du rapport des mandataires - SEM Lyon Parc Auto - Exercice 2013

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0442**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Approbation du rapport des mandataires - SEM Lyon Parc Auto - Exercice 2013**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte Lyon Parc Auto (SEM LPA) a pour objet l'étude, la construction et la gestion de toutes les formes de stationnement.

L'article L 1 524-5 -14ème alinéa- du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil reprend le bilan financier et le bilan d'activités de l'exercice 2013 approuvés par le Conseil d'administration de la société.

Les représentants de la Communauté urbaine de Lyon au sein du Conseil d'administration de la société sont messieurs Georges Képénékian, Richard Llung, Gilles Vesco et Pierre Abadie.

Bilan financier 2013 :

les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices.

	2011 en k€	2012 en k€	2013 en k€	Tendance 2011-2012
capital social	6 253			
participation publique	61,84 %			
dont Communauté urbaine de Lyon	30,69 %			
produits société	54 710	61 964	52 740	↘
dont chiffre d'affaires	50 315	51 714	51 080	↘
charges société	53 493	60 672	52 545	↘
dont impôt sur les sociétés (IS)	348	724	17	↘

résultat net	1 217	1 292	195	↘
capacité d'autofinancement	17 008	14 270	14 560	↗
capitaux propres	31 100	32 064	32 942	↗

En 2013, le chiffre d'affaires de la société a diminué de 1 % en raison de la baisse de fréquentation des parcs.

En effet, en 2013, la fréquentation dans les parcs accuse un recul de - 4 % (6 219 100 passages contre 6 463 870 passages en 2012) dû principalement :

- à la fermeture du parc Saint-Jean pendant 8 mois pour travaux de réhabilitation,
- à la fermeture du parc de l'Hôtel de Ville pendant 2 mois pour la création de 2 ascenseurs (mise aux normes d'accessibilité PMR),
- aux travaux du quartier Part-Dieu affectant la fréquentation des parcs des Halles et Part-Dieu Centre Commercial,
- à la progressive montée en charge des parcs récents (Saint-Exupéry, Morand, Fosse aux Ours, Saint Georges et Hôtel de Ville de Villeurbanne).

L'exercice 2013 s'achève sur un résultat bénéficiaire de + 195 k€, représentant 1 % du résultat d'activité des 29 parcs de stationnement exploités par LPA.

L'encours de la dette de la société se chiffre à 90,7 M€ fin 2013 (101 M€ fin 2012).

La capacité d'autofinancement s'établit à 14,5 M€ au 31 décembre 2013. Elle reste suffisante pour poursuivre sur 2013 le désendettement de la société, et faire face aux investissements courants de renouvellement et de gros entretien.

Bilan d'activité 2013 :

Outre la baisse de la fréquentation des parcs de stationnement exposée ci-avant, l'exercice 2013 a été marqué par :

- la création dans 9 parcs d'une offre nouvelle de stationnement sécurisé pour vélos, financée par la Communauté urbaine et comptabilisant 566 emplacements,
- l'activité d'auto-partage qui reste inférieure aux prévisions,
- les recours contre le permis de construire du parc Saint-Antoine qui ont décalé de 18 mois le démarrage des travaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la société Lyon Parc Auto au titre de l'exercice 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.